



ATTESTATION PROUVANT LE STATUT DE VACCINATION D'UN ANIMAL

données de l'exploitation

numéro de troupeau

responsable

adresse du troupeau

.....

données du vétérinaire

nom

adresse

.....

numéro d'ordre

identification des animaux vaccinés	date 1re vaccination	date 2e vaccination	date rappel	Nom du vaccin

identification des animaux vaccinés	date 1re vaccination	date 2e vaccination	date rappel	Nom du vaccin

Remarques

- Tous les champs non complétés du tableau doivent être barrés ; dans le cas d'un exemplaire manuscrit, en inscrivant une croix à travers le champ, dans le cas d'un document imprimé, en imprimant plusieurs signes x dans le champ.
- Pour la date, le jour doit toujours être inscrit avec 2 chiffres et le mois toujours en lettres et non en chiffres, par ex. 22 avril '25, 22 avr 2025, ...
- Si cette attestation est destinée à prouver le statut de vaccination d'animaux destinés à l'exportation ou au commerce intracommunautaire, seul un document original cacheté et signé a de la valeur. Les copies d'un document écrit ne sont acceptées par l'AFSCA que si celles-ci sont à nouveau cachetées et signées par le vétérinaire. Les données de vaccination à mentionner remontent à au moins 2 ans avant la date du départ.

date et lieu	Cachet et signature du vétérinaire
--------------	------------------------------------